

Délégation du Conseil Municipal - Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

L'an 2025, le 22 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2025.

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Excusés : Mme GIRALDO Ludivine, MM : COLIN Pascal, MILLET Jean-Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26/05/2025
Mise en ligne sur le site internet le 26/05/2025

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D25_014 – Cantine - Tarif 2025

Vu la délibération D24_022 du 30 mai 2024 fixant les tarifs de la cantine ;

Suite à la hausse des tarifs des repas fournis par l'ESAT, monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la cantine, à compter du 1^{er} septembre 2025, de la façon suivante :

Libellé	Prix au 01/09/2025
Repas pour les maternels (PS, MS et GS) :	3.67 €
Repas pour les primaires (CP, CE et CM) :	4.00 €

Les règles de comptabilité publique imposent que l'émission d'un titre soit de 15.00 € minimum.

En conséquence, en fin d'année scolaire, en cas de montant inférieur à 15.00 €, un forfait de 15.00 € sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **VALIDE** le forfait minimum de 15.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/05/2025

Le Maire,

Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,

Mme THOMAS Valérie

